REGLEMENT INTERIEUR de la Salle des Fêtes « Fernand Auchère »

Vous louez la salle Fernand Auchère, nous vous en remercions.

CONDITIONS DE LOCATION

• Clés

Les clés sont à retirer à la mairie le vendredi après-midi avant 17 heures et à rendre le lundi midi au plus tard. La clé passe partout ouvre l'ensemble des portes du rez-de-chaussée.

Sécurité

Vous engagez votre responsabilité en louant ou en occupant cette salle. Les pertes de matériel, bris de glace, ... feront l'objet d'un dédommagement. Merci de les signaler.

En cas d'accident, prévenir les pompiers au 18. Le téléphone se trouve dans la partie droite du bar.

En cas d'extrême besoin, contacter le maire au 02-48-79-07-22 ou au 06-12-36-40-13.

• Fumeurs

Il est strictement interdit de fumer dans la salle. Vous disposez de cendriers à l'extérieur (contre les murs).

- Restitution des lieux
- Merci de laisser l'ensemble de la salle propre (salle, cuisine, toilettes, ...). Le matériel de lavage est dans le local technique à droite du bar.
- Sortir les poubelles, faites le tri (conteneurs à l'extérieur). Ne pas oublier les sacs !
- Eteindre les lumières, mettre le thermostat sur 15°, couper l'arrivée de gaz.
- Fermer les portes et les issues de secours.

Les associations doivent, comme les particuliers, laisser la salle propre. Un état des lieux est effectué avant et après chaque location.

• Assurance:

Une attestation d'assurance responsabilité civile sera exigée lors de la location de la salle.